

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

# Qualité de l'air du canton de Neuchâtel et lancement de l'action "ANTI-SMOG"

Depuis le milieu des années 90, la qualité de l'air du canton de Neuchâtel s'améliore, mais certaines régions présentent toujours des immissions excessives, sans oublier le smog présent en hiver tout comme en été. Pour permettre à la population neuchâteloise de jouer un rôle actif dans la lutte contre cette pollution de l'air, une nouvelle action "Anti-smog " coordonnée par des partenaires publics, plusieurs services de l'Etat, le Service des automobiles et de la navigation, la Police neuchâteloise et celle de la Ville de Neuchâtel, ainsi que Onde verte sera lancée dès le 1<sup>er</sup> juin 2012 et jusqu'à fin juillet. Et outre, une nouvelle station de mesure de la qualité de l'air vient d'être mise en service le 1<sup>er</sup> mai 2012 au Locle, fruit d'une collaboration entre le Service de l'énergie et de l'environnement et la Ville du Locle.

#### Contexte légal

En 1983, le parlement fédéral a mis en œuvre une loi sur la protection de l'environnement (LPE) basée sur une stratégie à deux niveaux, soit : limitation des émissions à la source et mesures complémentaires en cas d'immissions excessives. En 1986, le Conseil fédéral a promulgué l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair), qui reprend la stratégie à deux niveaux de la LPE en limitant les émissions provenant d'installations stationnaires et en fixant des valeurs limites d'immissions. Les plus importantes s'appliquent au dioxyde d'azote  $(NO_2)$ , à l'ozone  $(O_3)$  et aux poussières fines (PM10).

En tant qu'autorités d'exécution de l'OPair, les cantons sont responsables de s'assurer par un contrôle en continu des émissions et des immissions que les valeurs limites sont respectées.

## Nouvelle station de mesure de la qualité de l'air au Locle

Le Canton de Neuchâtel a été un précurseur dans la mesure des immissions. En 1996, lors de la construction de la raffinerie de Cressier en 1966, il a demandé un suivi des immissions dans l'Entre-deux-Lacs. Dès 1990, une station unique plus performante, financée par la raffinerie, a été installée dans le Grand-Marais au Landeron couplée à une station de Météosuisse.

En 1986 puis en 1990, le Canton a mis en place des stations de mesure permanentes dans les villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds, puis en 2003 en ville du Locle. Ces stations ont été remises à niveau entre 2008 et 2011.

Une nouvelle station vient d'être mise en service le 1<sup>er</sup> mai 2012 au Locle, fruit d'une collaboration entre le Service de l'énergie et de l'environnement (SENE) et la Ville du Locle. Située à l'entrée "est" du Locle, cette station revêt une importance particulière dans le cadre du futur contournement du Locle en permettant de quantifier la pollution de l'air actuelle et l'état après la réalisation du contournement.

Ce réseau de stations de référence est complété par une station du réseau national d'observation de la qualité de l'air (NABEL) à Chaumont. Dans des cas particuliers, des moyens complémentaires (stations mobiles et capteurs passifs) sont mis en œuvre pour contrôler la qualité de l'air du canton.

#### Etat de la qualité de l'air et smog estival

Si la qualité de l'air s'améliore depuis le début des mesures introduites en 1992 dans le canton de Neuchâtel, tout comme en Suisse, des immissions excessives sont encore relevées dans les centres des villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, ainsi que le long de tronçons spécifiques des axes routiers de l'A5 et de la H20.

Et si les immissions ont diminué régulièrement depuis le début des années 90 et jusqu'en 2007, elles ont tendance à rester stables et ce malgré des progrès techniques dans les domaines du trafic routier et non-routier, des chauffages et de l'industrie / artisanat. Dès lors, des mesures complémentaires aux réglementations de la Confédération devront être prises.

Le smog estival est formé par l'ozone. Ce gaz irritant se forme pendant les journées chaudes et ensoleillées par combinaison des oxydes d'azote et des composés organiques volatils (COV). Il est néfaste pour la santé de l'homme, mais aussi pour l'environnement en général et pour la croissance des plantes en particulier, ainsi que les matériaux. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime ainsi que le smog estival est responsable de 21.000 décès prématurés chaque année en Europe. En Suisse, l'estimation est de 150 à 300 décès précoces selon l'intensité de l'exposition. Malheureusement, les effets chroniques de l'exposition à l'ozone n'ont pas été étudiés en Suisse, jusqu'à ce jour.

Selon les recommandations du Conseil fédéral, il faut encore diminuer d'un facteur 2 les émissions d'oxydes d'azote (en particulier celles du trafic routier et non-routier) ainsi que de 20 à 30% des COV (principalement les solvants) pour respecter les valeurs limites d'immissions d'ozone, soit 120 µg/m³ en moyenne horaire.

### Le plan des mesures

En application de l'OPair qui prévoit que les cantons élaborent un plan des mesures d'assainissement de l'air si des immissions excessives sont ou seront occasionnées par une infrastructure destinée aux transports et/ou par plusieurs installations stationnaires, le Département de la gestion du territoire, par le SENE, a donc l'obligation légale de réactualiser son plan des mesures de 1993 en développant des mesures complémentaires ciblées sur les poussières fines, l'ozone et ses précurseurs. Une consultation des services de l'Etat sera organisée dans les prochains mois pour définir ces mesures et connaître leur efficacité. Ces mesures cibleront les domaines de l'énergie, de la mobilité, de l'aménagement du territoire, des chauffages, de l'industrie, de l'agriculture, des collaborations intercantonales et de l'information.

Avec la prochaine révision du plan des mesures, le canton de Neuchâtel pourra se doter d'un véritable outil de gestion de la qualité de l'air pour les prochaines années.

#### Lancement de la campagne "Anti-smog"

Pour permettre à la population de jouer un rôle actif dans la lutte contre la pollution de l'air, une nouvelle action "Anti-smog" coordonnée par des partenaires publics, le SENE, le Service cantonal des transports (SCTR), le Service cantonal des ponts et chaussées (SPCH), le Service des automobiles et de la navigation (SCAN), la Police neuchâteloise et celle de la Ville de Neuchâtel, ainsi que Onde verte sera lancée dès le 1<sup>er</sup> juin 2012 dans le canton et jusqu'à fin juillet. Cette campagne s'adresse aux propriétaires de

voiture(s) de tourisme jusqu'à 3,5 tonnes qui se déplacent quotidiennement avec leur véhicule et n'utilisent pas ou très peu les transports publics du canton.

Cette action "Anti-smog" doit permettre de lutter contre le smog estival en réduisant les émissions des précurseurs de l'ozone et en particulier les oxydes d'azote ainsi que les émissions de particules fines. Son objectif est aussi de viser à réduire le nombre de voitures en circulation et de favoriser la mobilité durable en transports publics.

Les offres de cette action sont valables du 1er juin 2012 au 31 juillet 2012, soit :

- Un bon de réduction de 70 à 80% du prix d'un abonnement mensuel Onde Verte.
- Une vignette d'identité du véhicule à placer dans l'habitacle et de manière très visible pour la police (afin d'éviter des amendes).
- La prise en charge par le SCAN de l'assurance RC véhicule en stationnement.
- Le remboursement de la taxe cantonale sur les plaques.
- Le remboursement de la prime d'assurance véhicule.
- Le retour par poste des plaques de circulation.
- Informations en ligne sur www.ne.ch/air et sur www.ne.ch/antismog

Pour de plus amples renseignements: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00. Denis Jeanrenaud, responsable de la protection de l'air au SENE, tél. 032 889 67 30. Eric Soller, responsable du projet "Anti-smog" au Service cantonal des transports, tél. 032 889 67 01.

Neuchâtel, le 22 mai 2012